

Abdelkrim Bahri, délégué FO à la banque Chaabi du Maroc, dont le licenciement vient d'être annulé et qui attend sa réintégration, reste déterminé à faire respecter les droits de ses collègues.



P. 8

**RÉFORME DES RETRAITES : FO CRAINT
UNE REMISE EN CAUSE DU PARITARISME P. 4**

**FO REVENDIQUE LE RETRAIT DE PARCOURSUP,
UN DÉSASTRE « INACCEPTABLE » P. 5**

FO HEBDO
N° 3283

Du 6 au 12
juin 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

OIT : Pascal Pavageau dénonce les attaques contre les droits collectifs

ÉVÉNEMENT P. 2-3

IMPORTANCE

La 107^e réunion de la Conférence de l'OIT se tient à Genève jusqu'au 8 juin.

PERMANENCE

Le directeur général, Guy Rider, met l'accent sur « *la nécessité de faire régner l'esprit du tripartisme* ».

PRÉVALENCE

Pour FO, la question du suivi et du contrôle des normes internationales demeure primordiale.



Le Palais des Nations à Genève reçoit les travaux de la 107^e Conférence de l'OIT, du 28 mai au 8 juin 2018.

© DR

© NEW TIME SONGS



L'OIT, conscience sociale de l'humanité

Éditorial par Pascal Pavageau

Dans le respect de l'engagement pris par Léon Jouhaux dès 1948, Force Ouvrière a su, au fil des années, perpétuer la tradition d'une présence active au sein de l'Organisation

internationale du travail (OIT). Créée dans l'idée qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale, l'OIT, par son œuvre, a amplement

concouru à l'amélioration de la condition des travailleurs dans le monde. Son organisation tripartite, unique, assure une égalité de droits et de représentation entre les représentants des gouvernements, ceux des syndicats de salariés et ceux des entreprises. Forte de son engagement historique pour le respect des droits fondamentaux

et en faveur du progrès social, notre organisation appelle de ses vœux un renforcement de la place de l'OIT. À un an du centenaire de sa création, conforter son rôle dans l'application et le contrôle des normes internationales du travail apparaît comme une nécessité, tout comme lui reconnaître un pouvoir de sanction à l'égard des

Suite page 3 



**LES VALEURS STRUCTURENT UN PAYS,
STRUCTURENT UNE NATION, PERMETTENT
À UNE POPULATION DE SE RETROUVER
ET DE VIVRE ENSEMBLE.**



La **Conférence internationale du Travail** réunit les délégations des travailleurs, des employeurs et des gouvernements.

Le discours de Pascal Pavageau devant l'Organisation internationale du travail

Pour la 107^e session de la Conférence internationale du Travail de l'Organisation internationale du travail, qui se tient du 28 mai au 8 juin 2018, Force Ouvrière a l'honneur de mener la délégation des travailleurs français. À ce titre, Pascal Pavageau s'est exprimé en plénière des assemblées, au Palais des Nations unies à Genève, le mardi 5 juin, devant les délégations travailleurs, employeurs et gouvernementales, en réponse au rapport du directeur général de l'OIT, Guy Rider. Le secrétaire général de FO a dénoncé, solidairement aux travailleurs du monde entier, les violentes attaques menées contre les droits collectifs dans toutes les régions du monde.

Genève, le 5 juin 2018

Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs,

Au nom des travailleurs français, issus de vieux syndicats d'un vieux pays dans un vieux continent et que

certaines voudraient qualifier de représentants d'un vieux monde, je voudrais réaffirmer en ce lieu aux symboles et valeurs si essentiels, l'importance du mandat de justice sociale et de défense des droits de l'Homme de l'Organisation internationale du travail.

Il paraîtrait que, selon certains, notre monde, nos modèles et nos conquêtes sociales au bénéfice des travailleurs du monde entier seraient révolus, et que nous, les syndicats, serions tous des dino-

saures en voie d'extinction car n'ayant pas compris les changements qui traversent nos sociétés.

Dans ce monde globalisé, la modernité serait désormais le règne du tout-marché, imposant un système où ni le social ni l'environnemental n'auraient leur place. Un monde avec une vision unique : le chacun pour soi dans une jungle de compétitivité. Un monde sans valeurs.

Mais depuis des siècles les valeurs structurent un pays, struc-

turent une nation, permettent à une population de se retrouver et de vivre ensemble. Et encore plus dans le pays des droits de l'Homme. Liberté. Égalité. Fraternité. Solidarité. Là est la modernité.

Non, la modernité n'est pas au rendez-vous lorsque les atteintes aux libertés syndicales se multiplient ; car sans organisations de travailleurs et d'employeurs indépendantes, jouissant des garanties nécessaires pour promouvoir les droits de leurs adhérents et le pro-



grès social pour tous, le principe même du tripartisme est vidé de sa substance. Nous devons continuer à contribuer activement au développement du syndicalisme libre et indépendant dans le monde et en combattant sans relâche toutes les formes de dictature.

Non, la modernité n'est pas au rendez-vous lorsqu'on constate qu'au 21^e siècle, le monde du travail, façonné pour et par les hommes, ne laisse toujours pas plus de place aux femmes, régulièrement victimes de sous-rémunération mais également de harcèlement moral ou sexuel. Les travailleurs français soutiennent le principe de « tolérance zéro » aux côtés du directeur général de l'OIT et nous vous appelons solennellement à adopter une convention, assortie d'une recommandation, sur l'égalité et les violences sexistes au travail.

Non, la modernité n'est pas au rendez-vous lorsque, au prétexte d'une flexibilité

et d'une précarisation au nom de l'adaptation à un monde digital, est remise en cause la première convention de l'OIT sur la durée du travail. Cette convention qui a, comme l'OIT, presque un siècle, concrétisait déjà à l'époque une revendication internationale des travailleurs pour la journée de 8 heures, de façon à permettre la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle.

Non, la modernité n'est pas au rendez-vous lorsque 1% de la population mondiale concentre 82% de la richesse produite. Une juste répartition des richesses doit voir le jour, en particulier pour rétribuer les travailleurs, et la solidarité internationale doit se développer car elle est seule à même d'éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde.

**LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
EST SEULE À MÊME D'ÉRADIQUER
L'EXTRÊME PAUVRETÉ
DANS LE MONDE.**

Donc, s'il est désormais *has been* d'avoir des valeurs mais également de défendre, de protéger, de revendiquer du progrès social, de lutter contre les inégalités, alors nous sommes fiers d'être de l'Ancien Monde.

Dans un monde qui se fissure et où la tentation est grande de s'opposer les uns aux autres, plus que jamais la modernité demeure tant l'idéal de paix que la défense de la justice sociale et des droits de l'Homme.

Plus que jamais, le besoin d'une régulation sociale mondiale se fait sentir alors que tous les travailleurs de la planète sont mis en concurrence et les normes sociales de plus en plus tirées vers le bas. Il est grand temps que l'OIT, la « conscience sociale de l'humanité », soit reconnue et considérée comme l'organe prépondérant garant des droits des travailleurs.

Plus que jamais, les travailleurs français réaffirment leur ferme volonté d'obtenir un progrès social réel, assurant aux travailleurs l'amélioration de leurs conditions de vie et d'existence.

Plus que jamais, les normes énoncées par l'OIT, fruit des luttes pour une société plus juste, sont d'actualité, notamment celle selon laquelle « le travail n'est pas une marchandise ». Elles doivent être considérées comme un bien public mondial à promouvoir.

Plus que jamais, dans ce lieu des Nations unies, nous sommes les gardiens d'un idéal, nous sommes les gardiens d'une conscience. La lourde responsabilité et l'immense honneur qui sont les nôtres nous conduisent à tout faire pour que les droits, y compris les plus fondamentaux, soient respectés au profit de toutes et tous.

Je vous remercie. 

PASCAL PAVAGEAU

L'OIT, conscience sociale de l'humanité

États qui ne respecteraient pas les conventions qu'ils ont pourtant adoptées. Le besoin d'une régulation sociale mondialisée se fait urgemment sentir, alors que la primauté donnée aux libertés économiques fait pâtir les travailleurs de la planète d'une course effrénée au moins-disant social. Dans un contexte marqué par une mise en compétition tant entre États qu'entre travailleurs, et dans laquelle le social sert très souvent de variable d'ajustement, les principes édictés par l'OIT sont plus que jamais d'actualité. Reconnaître comme un principe fondateur que « le travail n'est pas une marchandise » trouve un écho tout particulier à l'heure de l'économie ubérisée, où il est bon de chercher des clients faute de parvenir à trouver un emploi. Force Ouvrière s'inscrit pleinement dans l'action de l'OIT, défendant l'accès universel à un travail décent, apportant sécurité, émancipation et dignité. Aussi, au niveau national comme à l'échelle mondiale, nous défendons avec conviction la préservation des acquis et la conquête de nouveaux droits, à rebours des politiques actuelles qui, le plus souvent, se soldent par de moindres garanties pour les travailleurs. Cette 107^e Conférence internationale du Travail est l'occasion pour Force Ouvrière de réaffirmer sa détermination à opposer, au mouvement prétendument inéluctable de reculs sociaux et d'accroissement des inégalités, un modèle véritablement synonyme de progrès social. 

PASCAL PAVAGEAU,
SECRETARE GÉNÉRAL
@PascalPavageau sur Twitter

En bref

INDUSTRIE**FO s'oppose à la liquidation de 50% des effectifs d'ATMC**

Les 69 salariés d'ATMC (pièces composites), basé à La Rochelle (Charente-Maritime), étaient en grève les 28 et 30 mai à l'appel de deux syndicats dont FO. En redressement judiciaire depuis mars, ATMC (groupe BPG, basé au Moyen-Orient) n'a attiré qu'un potentiel repreneur, la société locale Master Composite, qui ne garderait que 34 salariés et refuse de négocier la sauvegarde de davantage d'emplois.

PRIVATISATION**Grève chez ADP contre le désengagement de l'État**

Quatre syndicats d'ADP (Aéroports de Paris, SA détenue à 50,6% par l'État) dont FO appelaient à une grève le 31 mai, demandant notamment « le retrait du projet de privatisation ». Les salariés craignent que l'État – via la loi Pacte – cède ses parts dans ADP. Pour le ministre de l'Économie, l'État « bloque 9 milliards d'euros par sa participation dans ADP pour environ 180 millions de dividendes, pas plus ».

SANTÉ**Ehpad : la mobilisation reste à l'ordre du jour**

Les annonces de la ministre de la Santé, le 30 mai, sur les Ehpad et le maintien à domicile des personnes âgées ne répondent pas aux revendications, estime FO Santé. « Il faudrait 200000 créations de postes pour mettre en place un ratio d'un agent par résident dans les Ehpad », indique Luc Delrue (FO). Or, avec 360 millions d'euros sur trois ans, seulement 3000 postes pourraient être créés dans les 7500 Ehpad.

Conférence annuelle de l'OIT : « Faire régner l'esprit du tripartisme »

ENJEU 5000 représentants des travailleurs, employeurs et gouvernements des 187 États membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont réunis du 28 mai au 8 juin à Genève pour la 107^e Conférence internationale du travail (CIT).

Violence et harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail, coopération pour le développement à l'appui du développement durable, dialogue social et tripartisme sont au menu de la Conférence. La Commission de l'application des normes se penchera quant à elle sur le temps de travail et sur une liste de vingt-quatre cas de violations graves des normes du travail sur l'ensemble des continents.

Violence, harcèlement : tolérance zéro

Dans son discours d'ouverture, Guy Rider, directeur général de l'OIT, a insisté sur la nécessité de faire régner « l'esprit du tripartisme », rappelant que nous avons besoin de dialogue social pour dépasser tous les obstacles. À un an du centenaire de l'OIT et dans un contexte de réforme du système multilatéral, il est en effet fondamental d'affirmer le rôle crucial de l'Organisation et de son système

de contrôle et de suivi des normes internationales du travail. Le mandat de justice sociale adopté en 1919 est en effet loin d'être une réalité aujourd'hui, dans un monde où les droits fondamentaux sont sacrifiés sur l'autel d'une mondialisation sauvage. Guy Rider a également dénoncé des « progrès lents et inégaux pour trouver la voix de l'égalité », et appelé à la « tolérance zéro » concernant la violence et le harcèlement au travail. **MARJORIE**

ALEXANDRE, SECRÉTAIRE CONFÉDÉRALE

Réforme des retraites : quid du paritarisme et des ressources ?

CONCERTATION Le futur système de retraite sera universel. FO, reçue le 30 mai par le Haut-commissaire à la réforme, craint une remise en cause du paritarisme.

La concertation sur la future réforme des retraites se poursuit, avec 120 réunions bilatérales prévues jusqu'à l'automne et un projet de loi pour mi-2019. Le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, recevait la semaine dernière les organisations syndicales et patronales pour un premier rendez-vous consacré à l'architecture du futur système de retraite. D'après un document de travail remis aux interlocuteurs sociaux, le système « cible » sera « un système universel public [...] par répartition », qui couvrira « toutes les populations actuellement assurées par les régimes obligatoires de base ou complémentaires ». Le gouvernement n'a pas encore tranché entre un système par points ou en comptes



notionnels, mais le système par points semble privilégié.

FO défendra le paritarisme

« Les premiers éléments confirment les craintes de FO, nous allons vers une disparition des régimes complémentaires Agirc-Arrco tels que nous les connaissons aujourd'hui », indique Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO. « Le paritarisme

est en danger et notre confédération mettra tout en œuvre pour le défendre. »

Le chef de file de la délégation FO se dit en outre préoccupé par la question des ressources consacrées aux retraites : « Nous n'avons pour l'instant aucune certitude sur le maintien du niveau de financement des retraites, qui représente aujourd'hui 14 points de PIB », remarque-t-il. **FRANÇOISE LAMBERT**

© F. BLANC



Lycéens, étudiants et enseignants rassemblés devant le rectorat de Paris, le 30 mai 2018.

Parcoursup, un désastre « inacceptable »

SÉLECTION Près de 600 000 lycéens révisent leur bac sans savoir à quoi il va leur servir... FO, avec dix autres organisations, condamne « l'angoisse générée » par ce nouveau système et en revendique le retrait.

Le 31 mai, à dix-huit jours du bac, 584 645 lycéens, soit plus des deux tiers des 810 000 inscrits sur Parcoursup, le nouveau système d'admission à l'université, restaient plongés dans le désarroi, ne sachant ce qu'il adviendrait d'eux à la prochaine rentrée. Parmi ces lycéens, 242 733 n'avaient reçu aucune réponse, 326 000 en avaient reçu une ne correspondant pas à la formation de leur choix et 15 550 autres, découragés, avaient quitté la plate-forme.

Une situation « inacceptable » pour la fédération FO, qui revendique le maintien du bac comme premier grade universitaire et le retrait de Parcoursup. « Chaque bachelier doit pouvoir accéder, à l'université, à la formation de son choix », souligne son syndicat du second degré (SNFOLC).

Tri social

Depuis plusieurs mois, la FNEC FP FO, les autres fédérations de personnels enseignants (excepté la CFDT et l'UNSA) et cinq organisations étudiantes et lycéennes sont regroupées en interfédérale autour de la défense de cette revendication.

Conçu pour que les universités puissent sélectionner leurs futurs étudiants en fonction de critères spécifiques à chacune,

d'autant plus élitistes que leurs budgets sont serrés, et pour que la demande soit adaptée à l'offre et non l'inverse, Parcoursup renforce aussi les inégalités. « Nous avons recueilli des témoignages saisissants sur la façon dont les élèves ont été "classés" selon le lycée dont ils et elles proviennent », indique ainsi un communiqué des syndicats d'enseignants et de la FCPE (parents d'élèves) de Rouen. L'économiste Vincent Hiehlé, interviewé par l'Agence France-Presse, confirme ce constat, évoquant des « inégalités géographiques ». ■

EVELYNE SALAMERO

FOCUS

Les personnels aux côtés des lycéens

Le SNFOLC condamne fermement la répression dont les jeunes ont été la cible au lycée Arago. Le 22 mai, de nombreux élèves de cet établissement parisien ont été arrêtés alors qu'ils s'apprêtaient à y tenir une assemblée générale. Prévenus tardivement, les parents continuent de dénoncer des gardes à vue entachées d'irrégularités. Les organisations syndicales ont appelé les personnels à rejoindre les rassemblements organisés par les lycéens devant les rectorats, notamment le 30 mai.

Rémunérations : les fonctionnaires FO appellent le gouvernement à respecter le statut

CONFLIT Si les agents se sont opposés le 22 mai par la grève aux réformes menaçant la fonction publique, le gouvernement persiste à travers son projet visant à accroître la part de mérite dans le salaire.

Le gouvernement a lancé le 28 mai le troisième des quatre chantiers de réforme prévus visant la fonction publique, celui portant sur l'évolution de la rémunération des personnels. Les neuf organisations syndicales, dont l'UIAFP FO, ont participé à une première réunion de concertation présidée par le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique. M. Olivier Dussopt assure que les fonctionnaires n'ont rien à craindre d'une telle réforme... Mais les agents ne sont pas dupes, s'irrite Nathalie Demont pour FO. La réforme vise en effet à développer la part de mérite dans la rémunération.

Les arguments budgétaires du gouvernement

Le gouvernement prétend vouloir « sécuriser le pouvoir d'achat des agents », et se dit prêt à réaliser un bilan du régime indemnitaire RIFSEEP (contesté par FO car participant à individualiser davantage encore la rémunération des agents). Dans le même temps, il stigmatise les deux faiblesses du système actuel des rémunérations, lequel n'aurait « pas d'efficacité pour la puissance publique », et apporterait « peu de motivation sur la mobilité et la carrière ». Alors qu'un rendez-vous salarial devrait se tenir le 12 juin, « le gouvernement estime que le système des rémunérations – basé statutairement sur le traitement indiciaire – n'a pas d'efficacité, d'efficacité, sur la politique budgétaire. Il prône davantage de souplesse en termes budgétaires et de gestion des salaires », s'indigne la militante, fustigeant par ailleurs les « pistes inacceptables » présentées récemment dans le cadre du chantier de réformes des instances représentatives (IRP), notamment celles portant sur les commissions administratives paritaires (CAP). ■ VALÉRIE FORGERONT

Tarifs réglementés de l'électricité : le Conseil d'État fait prévaloir l'intérêt général sur la concurrence

VICTOIRE Contrairement à ce qu'il avait décidé pour le gaz, le Conseil d'État a validé le principe de tarifs réglementés de vente de l'électricité. Près de 27 millions de ménages peuvent donc continuer à en bénéficier.

Depuis 2007, les petits consommateurs d'électricité (particuliers, artisans, commerçants et professions libérales) ont la possibilité, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, de choisir leur fournisseur d'électricité. Seul l'opérateur historique, EDF, est autorisé à pratiquer des tarifs réglementés de vente de l'électricité, périodiquement fixés par l'État, ou, plus exactement maintenant, ouverture à la concurrence oblige, par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur proposition des ministres de l'Économie et de l'Énergie.

Au deuxième trimestre 2017, selon la CRE, 84 % des 32 millions de foyers raccordés à l'électricité en France, soit près de 27 millions, avaient fait le choix de rester chez EDF pour bénéficier de ces tarifs qui, malgré une tendance à la hausse, restent inférieurs à la moyenne des prix européens de l'électricité.

Ce qui n'était pas pour plaire aux concurrents d'EDF : Engie (ex-GDF Suez, dont l'État détient encore le tiers des droits de vote) et les opérateurs privés dits alternatifs, regroupés dans l'Anode (association dont le chef de file est Direct Énergie, entreprise en passe d'être rachetée par le géant pétrolier Total).

Ils ont donc saisi le Conseil d'État avec pour objectif de lui faire définitivement invalider le principe des tarifs réglementés, au motif qu'il contredit les règles de la libre concurrence imposées par la directive européenne 2009/72/CE.

Une « entrave » à la concurrence, mais « justifiée »

Mais le Conseil d'État a estimé que « l'entrave à la réalisation du marché de l'électricité concurrentiel » que constitue la réglementation des prix de vente de l'électricité est « justifiée » parce qu'elle permet de garantir



EDF a reçu l'aval du Conseil d'État pour continuer à appliquer ses tarifs réglementés de vente d'électricité.

ÉCLAIRAGE

Qui fixe le prix de l'électricité sur le marché « libre » ?

Le prix de l'électricité est négocié sur le « marché de gros » entre les producteurs d'électricité qui vendent leur production et les fournisseurs d'électricité qui l'achètent pour la revendre ensuite aux consommateurs (particuliers et entreprises). Mais il y a aussi des négociants, qui achètent de l'électricité aux producteurs uniquement pour la revendre aux fournisseurs et bien sûr y gagner quelque chose au passage. Les échanges peuvent se faire sur des bourses, directement de gré à gré ou via un courtier. Les transactions peuvent donc être purement financières, sans déboucher sur une livraison physique sur le réseau domestique.

pour les consommateurs un prix de l'électricité plus stable que les prix du marché « dans un contexte marqué par une forte volatilité » de ces derniers. L'institution rappelle aussi que l'électricité est une « énergie non substituable et constituant un bien de première nécessité ». Elle ajoute que cette réglementation n'est en rien discriminatoire puisque les opérateurs alternatifs peuvent, s'ils le souhaitent, proposer des prix alignés sur les tarifs réglementés.

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, le Conseil d'État a donc contrecarré les souhaits des concurrents de l'opérateur historique. Ces derniers, mécontents et loin d'abandonner la partie, en appellent désormais à une intervention de Bruxelles. À l'inverse, la confédération FO, qui avait alerté le Premier ministre sur ce dossier, et la Fédération FO Énergie et Mines se réjouissent de cette « première victoire ». ■

CE QUI CHANGE

➤ Parcoursup, la nouvelle plate-forme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur, donne, depuis le 22 mai 18h et jusqu'au 5 septembre 2018 inclus, une réponse aux vœux exprimés.

➤ Les demandeurs d'asile en Île-de-France doivent, depuis le 2 mai 2018, passer par une plate-forme téléphonique accessible au 0 800 144 414 pour obtenir un rendez-vous auprès d'une structure de premier accueil pour demandeur d'asile (SPADA).

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

UN MILLIARD

Troisième banque des États-Unis, Wells Fargo a accepté le 20 avril 2018 de payer un milliard de dollars, soit quelque 817 millions d'euros, dans le cadre d'un accord avec les autorités américaines qui la poursuivaient notamment pour pratiques commerciales illicites (assurances auto inutiles, frais injustifiés) découvertes après le scandale des faux comptes en 2016.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION, en avril 2018, décélère à + 0,2 % sur un mois après un rebond en mars (+ 1,6 %).

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

JURIDIQUE

Cassation : l'obsolescence de salariés prévue par des RH

Une politique de ressources humaines visant à dégager un pourcentage de salariés âgés de plus de 40 ans s'est retrouvée au centre d'un arrêt de la Cour de cassation, qui a retoqué une cour d'appel n'ayant pas retenu une discrimination liée à l'âge. La raison : elle n'avait pas examiné les preuves dans leur « ensemble » (Cass. soc., 12-4-18, n°16-25503).

Engagé en 1989 en qualité d'ingénieur-conseil par une grande société de conseil, un salarié occupant un emploi de senior executive, soit directeur exécutif, avec un statut de cadre dirigeant, est licencié en 2009 pour insuffisance professionnelle. Il venait de refuser une rupture conventionnelle proposée par son employeur... Ce salarié doit se voir en cassation après avoir été débouté par la cour

d'appel, en septembre 2016, de ses demandes relatives à la discrimination en raison de l'âge et à la nullité du licenciement. La cour d'appel avait néanmoins constaté que le motif de licenciement relatif à l'insuffisance professionnelle du salarié n'était pas établi et qu'existait un système de sélection fondé sur l'âge.

Les maigres chiffres de seniors à conserver

Le salarié avait pourtant produit des données statistiques démontrant que la société qui l'employait « avait mis en place une politique de "jeunisme" consistant à contenir, en moyenne,

le nombre de salariés de plus de 40 ans en dessous de 12 % des effectifs, et ceux de plus de 45 ans en dessous de 5 % ».

Il avait également fait valoir qu'un syndicat avait établi « que les salariés de plus de 40 ans représentaient 52 % des effectifs du secteur d'activité, tandis qu'ils ne représentaient que 6 % au sein de la société ». Le 12 avril 2018, la

Cour de cassation a estimé que la cour d'appel n'avait pas examiné tous les éléments avancés par le salarié, « notamment ceux relatifs au départ, peu après son licenciement, de neuf directeurs exécutifs âgés de plus de 40 ans, et à la faible proportion de salariés âgés de plus de 40 ans présents dans l'entreprise au regard de la proportion de ces mêmes salariés dans la branche professionnelle, tous éléments qui laissaient supposer l'existence d'une discrimination en raison de l'âge ». ➤

MICHEL POURCELOT

29,4%
C'est le taux d'emploi des 60-64 ans d'après les statistiques publiées par le ministère du Travail en mars 2018.

ZOOM

Directe, indirecte ou systémique
La discrimination peut être directe lorsqu'elle est nettement visible, voire affichée ou revendiquée, soit un acte volontaire intentionnellement discriminatoire, ou bien indirecte quand des mesures apparemment neutres défavorisent, de fait, de façon importante, une catégorie de personnes. Elle peut aussi être systémique quand elle résulte de processus produisant et reproduisant les « places sociales inégales ».

Agenda

Jeudi 14 juin

JOURNÉE NATIONALE DE MANIFESTATIONS DES RETRAITÉS

Après la mobilisation du 15 mars 2018 (plus de 160 manifestations et plus de 200000 manifestants) et les réponses insatisfaisantes du gouvernement, les neuf organisations syndicales ont décidé d'accroître la pression sur le gouvernement en appelant à une nouvelle mobilisation et en lançant une pétition. Elles exigent qu'une loi de finances rectificative soit prise, annulant la hausse de la CSG pour tous, mettant fin au gel des pensions et décidant de leur revalorisation sans exception.

Jeudi 7 juin

CONGRÈS UD FO

L'union départementale FO de la Seine-et-Marne (77) organise son congrès à Bois-le-Roi.

Mardi 12 juin

PLÉNIÈRE AU CESE

Le projet d'avis « Mieux investir pour la France – Rapport annuel sur l'état de la France en 2018 » sera mis au vote au Conseil économique, social et environnemental. Il est présenté par la section de l'économie et des finances.

TRAVAILS DES ENFANTS - OIT

La convention n° 182 de

l'Organisation internationale du travail engage les États signataires à interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants. Cette convention a été la plus rapidement ratifiée de l'histoire de l'OIT depuis sa création en 1919.
Mercredi 13 juin
PLÉNIÈRE AU CESE
Le projet d'avis « La protection de l'enfance » sera mis au vote au Conseil économique, social et environnemental. Il est présenté par la section des affaires sociales et de la santé et fait suite à une saisine gouvernementale.

LE DÉBRAYAGE

Débrayages dès 6h du matin mardi 22 mai au sein de la société Bernard-Jean Floc'h sur les sites de salaison, à la conserverie de Baud, dans le Morbihan, ainsi qu'à l'abattoir. Les salariés réclament une augmentation des salaires. FO, qui demande 2,3%, a jugé insuffisant le 1,2% décidé par la direction. D'autant que malgré sa prospérité, l'entreprise a refusé toutes les autres revendications, telles que la mise en place d'une prime de vacances et un abondement exceptionnel de 250 euros net par salarié.

L'ACCORD

Accord en Auvergne-Rhône-Alpes dans le secteur des industries extractives de minéraux et des fabricants de matériaux de construction. FO a paraphé un accord sur les salaires minimaux des personnels ouvriers et employés, techniciens et agents de maîtrise (Etam) : une augmentation de 1,5% sur toute la grille, rétroactive jusqu'au 1^{er} janvier 2018. Le salaire le plus bas de la grille est porté à 1524 euros. Les autres salaires conventionnels sont désormais compris entre 1537 euros et 2660 euros.

LE BOYCOTT

FO a boycotté la commission professionnelle consultative du 25 mai, organisée à la Direction générale de la cohésion sociale. L'objet du mécontentement : la remise en cause des diplômés de niveau III du travail social (assistant de service social, éducateur et conseiller en économie sociale familiale). « *Participer aux échanges [...] revient à poursuivre la collaboration à une contre-réforme qui va vider les cinq diplômés de niveau III du travail social et nos métiers de leur substance et de leur complémentarité.* »

**Vidéos :
interventions
des délégués FO
au congrès de Lille**

Du lundi 23 au mercredi 25 avril 2018, 242 délégués Force Ouvrière se sont exprimés lors du 24^e Congrès confédéral de Force Ouvrière. C'est l'ensemble de ces interventions que vous pouvez retrouver ici en vidéos : force-ouvriere.fr/8637

**Photographies
des intervenants
au congrès FO**

Les photographies des intervenants (délégués et invités internationaux) du 24^e Congrès confédéral FO à Lille du 23 au 27 avril 2018 sont disponibles sur le compte Flickr de FO : www.flickr.com/force-ouvriere

**Mobilisation
des cheminots**

Retrouvez l'ensemble des articles consacrés à la mobilisation des cheminots sur notre site Internet : force-ouvriere.fr/service-public-mobilisation-des-cheminots

**Boutique
Force Ouvrière**

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : www.boutique-fo.fr

**Votre hebdomadaire
en ligne**

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.



© F. BLANC

« FO, c'est le syndicat qui ne transige pas sur la défense des salariés »

PORTRAIT Le 19 avril, le tribunal administratif a annulé le licenciement d'Abdelkrim Bahri, délégué FO à la banque Chaabi du Maroc (BCDM), prononcé deux ans plus tôt. Dans l'attente de sa réintégration, il reste déterminé à faire respecter les droits des 250 salariés de l'enseigne marocaine en France.

26%

C'est le score réalisé par la liste FO présentée par Abdelkrim Bahri aux élections à la banque Chaabi du Maroc en 2014.

« **C**e jugement, c'est une grande victoire », reconnaît

Abdelkrim Bahri, 53 ans. Chef de département à la BCDM, filiale française du

groupe marocain Banque Popu-

laire, il avait été licencié en avril 2016. Le départ de ce salarié protégé avait été refusé par l'inspection du travail puis la Direccte, mais validé par la ministre du Travail Myriam El Khomri.

Officiellement, il lui était reproché des manquements dans la gestion du CE. « *Mais tout le monde dit que c'est une décision partisane*, explique-t-il. *Les DG viennent du Maroc, certains ne connaissent pas le Code du travail français. L'actuel DG trouve qu'il y a trop de lois ou de jours de RTT et il veut se débarrasser des gens qui dérangent comme moi.* »

Le militant avait été embauché au Maroc en 1990 puis muté en France en 1996. Il avait contacté la section FO Banques en 2012 pour l'aider à obtenir le différentiel des cotisations

entre le travail au Maroc et en France. « *J'avais côtoyé un représentant FO à mon arrivée à la BCDM, il était comme moi, un militant qui n'avait pas froid aux yeux* », explique-t-il.

Des élections en novembre

Aux élections de 2014, Abdelkrim monte une liste FO et remporte 26 % des voix. Avec la CFTC ils sont majoritaires. « *Le DG a mal pris les choses*, poursuit-il. *On a obtenu deux condamnations pour manquements au droit syndical, mais il continue ses agissements.* » Victime aussi de discrimination syndicale, être épaulé par FO Banques lui a donné la force d'avancer.

Depuis le jugement, l'employeur prétend chercher un poste équivalent à l'ancien. Il refuse également de lui verser deux ans d'arriérés de salaire. Abdelkrim est impatient de rattraper le temps perdu pour la défense des salariés et de préparer les prochaines élections de novembre 2018. ■

CLARISSE JOSSELIN


Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : P. Pavageau

Secrétaire confédéral chargé de la presse : C. Lama

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** juin 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.